



Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 8 janvier 2018

Secrétaire de séance : Michel POTIEZ

Date de la convocation du Conseil municipal : 02/01/2018

Présents : Jean-Marc MORETTI, François-Michel GEST, Franck RIVARD, Martine TOURNOIS, Magali CHEVREAU, Anne HERVELET, Michel POTIEZ, Emilie BROCHARD, Cécile MEUBLAT-GIRARDIN, Amélia ROUVIER et Nathalie VERNA.

Excusés : Annick MASSON-VERZELLESI et Laurent CHANDIVERT

Procuration : Etienne SOLLIER à Jean-Marc MORETTI et Jacques LECOFFRE à Franck RIVARD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00

1) Approbation des comptes-rendus du 11 décembre 2017

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité

2) AGGLOPOLYS : désignation d'un représentant GEMAPI - Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMBC)

Lors de la séance du 11 décembre dernier, le conseil municipal s'est prononcé favorable pour le transfert à l'Agglomération de Blois Agglopolys de la compétence GEMAPI : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Le bureau communautaire a également entériné le projet de création d'une commission spécifique GEMAPI qui sera chargée de suivre l'ensemble des travaux menés par les syndicats de rivières exerçant sur le territoire de notre EPCI. Cette commission sera constituée de l'ensemble des élus représentant Agglopolys au sein des 4 syndicats qui la concernent.

Villerbon est situé sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMBC). Les statuts actuels de ce syndicat prévoient qu'Agglopolys bénéficie de 12 représentants titulaires (et 12 suppléants) soit 24 personnes pouvant siéger au sein de son comité syndical.

M. Franck RIVARD se propose pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMBC).

Après délibération, à la majorité des voix (13 voix pour), M. Franck RIVARD est désigné pour siéger au sein du Syndicat Mixte du Bassin de la Cisse (SMBC).

3) PLATEFORME SERVICES AUX COMMUNES : convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire pour le compte de communes membres.

Le 09 décembre 2013, le conseil municipal avait émis un avis favorable à la signature d'une convention avec les services de la communauté d'Agglomération Blois Agglopolys permettant de bénéficier d'une assistance pluridisciplinaire : accès à un vivier de 200 experts tous les jours ouvrables, sur les compétences dans plusieurs domaines : secteur public, finances et fiscalité, logement social, relations public/privé, ressources humaines, réglementation techniques, communication etc...

Les modalités de fonctionnement de cette assistance doivent être définies dans une convention. Le coût annuel est de 280 euros.

Après délibération, à la majorité des voix (13 voix pour), le conseil municipal :

- autorise M. le Maire à signer la convention pour la gestion de service d'assistance pluridisciplinaire par la Communauté d'Agglomération Blois Agglopolys pour le compte de communes membres.
- charge M. le Maire de prévoir les crédits nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Affaires diverses :

- M. le Maire donne lecture des déclarations d'intention d'aliéner et demande d'acquisition d'un bien soumis à l'un des droits de préemption prévus par le code de l'urbanisme n° DA4128817A006, DA4128817A007 et DA4128817A008.
- Michel POTIEZ fait le point sur l'école de musique "Les Amis de la musique" qui après la démission de son président a pu reconstituer un bureau avec 11 bénévoles. Le Président est M. Martial LELLU et M. Michel POTIEZ est trésorier.
- Magali CHEVREAU indique qu'elle a réalisé une étude sur le coût des concessions sur les communes voisines. Elle propose de réfléchir à l'augmentation des tarifs.
M. GEST rappelle que des travaux étant prévus en 2018, il serait préférable d'établir de nouveaux tarifs après mise en place des nouvelles installations (cave-urne etc.).
- M. GEST indique que les deux concerts qui ont eu lieu en décembre se sont bien passés. Une réflexion doit cependant être menée sur le stationnement sur la place de l'église.
M. le Maire précise que lors d'obsèques des véhicules restent stationnés malgré les panneaux d'interdiction de stationner.
Plusieurs hypothèses sont émises par les membres présents.
Il est décidé que la place de l'église sera rendue inaccessible 48 h avant et pendant les obsèques.
M. le Maire informera la population de cette décision.
- Cécile MEUBLAT-GIRARDIN indique que le RPI a adressé un sondage à l'ensemble des parents pour qu'ils se positionnent sur les rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019.
Les parents ont voté majoritairement pour un retour de la semaine à 4 jours.
Elle rappelle que les enseignants sont favorables également au retour de la semaine sur 4 jours.
Le RPI décidera prochainement de la suite qu'il donnera à cette enquête.
La collectivité devra alors revoir son organisation sur le temps scolaire.
- Franck RIVARD : il indique que l'AG de City jeune aura lieu le 19 janvier prochain. Un flyer va être distribué dans toutes les boîtes aux lettres.
- Anne Hervelet parle de l'organisation des vœux du Maire prévus le 11 janvier prochain ainsi que de la galette le 14 janvier.

La séance est levée à 21h30

Jean-Marc MORETTI
Maire,



Michel POTIEZ
Secrétaire

A blue ink signature of Michel Potiez, written in a cursive style.